

Annexe 1 : Règlement intérieur (1 par famille) :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1- HORAIRES ET JOURS DE CLASSE

Pas de classe le samedi et le mercredi

Matin ⇒ 8h30 - 11h45 pour les classes primaires et maternelles

Après-midi : ⇒ 13h30 - 16h30 pour les classes primaires et maternelles

↳ **garderie du matin** : accueil à partir de 7h45 (côté maternelle)

↳ **Etude surveillée et garderie** : de 17h à 18h (précises)

*ouverture du portail
↳ 10 minutes
avant l'entrée en classe*

2- ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES

- ♦ Les enfants devront être **ponctuels** aux heures d'entrée et de sortie des classes.
 - ♦ Les élèves de primaire entreranno **seuls** dans la cour, tandis que les enfants de la maternelle seront confiés à la **personne assurant l'accueil**.
 - ♦ Pour des questions de **sécurité**, midi et après-midi, les enfants de primaire attendront leurs parents derrière la ligne peinte au sol et **les parents sont donc invités à rentrer dans la cour**, pour être visibles de l'**enseignante chargée de surveiller les sorties**.
 - ♦ Une fois confiés à leurs parents, les enfants sont **sous leur responsabilité** et ils doivent **rester auprès d'eux et ne pas revenir dans la cour**.
- Il est à noter que les enseignants ne pourront être tenus responsables de tout accident qui pourrait survenir, alors que les enfants ont été confiés à leurs parents, ou à la personne chargée de venir les chercher.*

3- ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES

- ♦ Il est impérativement demandé aux parents de primaire et de maternelle de **respecter les horaires d'ouverture de l'école**. **Tout retard perturbe à la fois l'enfant et les classes**.
- ♦ Toute famille qui ne sera pas ponctuelle de façon régulière, se verra convoquée, par la directrice et la ou les enseignantes concernées.
- ♦ Les absences des élèves sont à **signaler le jour même, en envoyant un mail à l'école (de préférence)**, ou en **laissant un message téléphonique**.
- ♦ Ces absences devront être justifiées au retour de l'élève, par **un mot dans le cahier de liaison, qui sera daté et signé** par les parents.

4- TENUE DES ÉLÈVES

- ♦ Une **tenue correcte et adaptée** est exigée en toutes circonstances et reste à l'appréciation de l'école.
- ♦ **Sont interdits** : les pantalons déchirés et vêtements troués, les shorts et les jupes trop courts, ainsi que, **pour les élèves de primaire**, les tee-shirts à fines bretelles, trop décolletés ou trop courts.
- ♦ Filles et garçons devront avoir le visage dégagé et **on évitera les mèches tombant sur les yeux, ou colorées**. Le maquillage (fard à paupière, rouge à lèvres, vernis à ongles) et les **tatouages** ne sont **pas autorisés**.
- ♦ **Tous les vêtements** doivent être **marqués au nom de l'enfant**, afin de limiter les pertes encore trop nombreuses.
- ♦ **Les vêtements oubliés** seront à la disposition des enfants et tout ce qui ne sera pas récupéré aux vacances scolaires sera donné au Secours Catholique.
- ♦ Bonbons, sucettes et chewing-gums sont **interdits** au sein de l'école, si ce n'est pour fêter les anniversaires.
- ♦ Les élèves ne doivent apporter à l'école **ni bijoux, ni argent, ni jeux électroniques** et pas d'objets susceptibles d'occasionner des blessures. L'école se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation d'objets apportés à l'école.
- ♦ Notez que les téléphones portables sont interdits.

Pour les maternelles :

- ♦ Il est demandé aux parents de prévoir des vêtements simples, pratiques à enlever et peu fragiles.
- ♦ Pour le confort et l'autonomie de votre enfant, **ne sont pas autorisés les salopettes, les ceintures** et privilégier les **chaussures sans lacets**.

♦ Au cas où l'école vous aurait prêté des vêtements de rechange, pensez à nous **les restituer propres et le plus rapidement possible**.

5- COMPORTEMENT DES ÉLÈVES

- ♦ Les enfants sont tenus de **respecter** tous les membres du personnel, enseignants et non enseignants, ainsi que les autres élèves.
- ♦ Le comportement des enfants vis à vis de leurs camarades doit être **exempt de brutalité et de grossièreté**.
- ♦ En cas de **litige entre enfants, les parents n'ont pas à intervenir directement au sein de l'école**.

6- LES SANCTIONS

- ♦ Un travail négligé, des efforts insuffisants, des écarts de conduite engendreront **des sanctions**, dont les parents seront informés.
- ♦ Tout manquement à la discipline, toutes violences verbales ou physiques entraîneront **une convocation** des parents de l'élève.
- ♦ **En cas de faute très grave**, l'équipe éducative se réunira en conseil de discipline et elle pourra décider de **l'exclusion temporaire** sur une plusieurs journées ou de **l'exclusion définitive** de l'élève, en cas de récidive grave.

7- LA SANTÉ

- ♦ Les enfants ne pourront être accueillis à l'école qu'en bonne santé (*sans fièvre, ni éruption de boutons*) et qu'en bon état de propreté.
- ♦ Toute absence doit être signalée à l'école **par mail** dans la journée et **par écrit** au retour de l'enfant, par le biais du cahier de liaison.
- ♦ **En cas de maladie contagieuse**, merci d'informer l'école immédiatement.
- ♦ L'introduction de tout médicament à l'école est interdite, En cas de **traitement médical spécifique**, celui-ci devra faire l'objet d'un **protocole établi par un médecin**.
- ♦ **Les médicaments étant interdits à l'école, avec ou sans ordonnance**, les enfants fiévreux ou partiellement guéris ne seront pas acceptés.
- ♦ **La fiche d'infirmerie** est à remplir scrupuleusement et elle devra également être mise à jour, si nécessaire. **Toute allergie devra être signalée**.

8- GARDERIE / ÉTUDE

- ♦ La garderie et l'étude commencent à **17h** et se terminent à **18h précises**. Les parents veilleront à être **ponctuels** et devront prévenir l'école si le retard est prévisible.
- ♦ *En cas de retards répétitifs constatés, l'école se réserve le droit de ne plus accepter les élèves concernés à la garderie ou à l'étude.*

9- RAPPELS

- ♦ **Merci de bien vouloir prévenir l'école en cas de changement d'adresse ou de numéro de téléphone (*domicile et professionnel*)**
- ♦ D'autre part, nous vous rappelons que tout **règlement** doit être mis **sous enveloppe** et **déposé dans la boîte à lettres**.

L'équipe enseignante

Je soussigné(e) M^r, M^{me} déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École St Laurent.

Date :

Signatures des parents :